



1266 Duillier, le 22 janvier 2018

**CONSEIL COMMUNAL
1266 DUILLIER**

**Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier
du lundi 4 décembre 2017 à 20h00**

Présidence : Olivier Chambaz, Président

A 20h04, le Président ouvre le sixième conseil de la législature. Il salue l'Assemblée et la Municipalité in corpore ainsi que le Secrétaire communal et le public présent.

1. Appel

Il demande au Secrétaire de prononcer à l'appel : 43 conseillers sont présents, record de la législature.

Excusée : Béatrice Murith

Absent : aucun

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2017 ;
4. Communications du Bureau du Conseil communal
5. Communication(s) de la Municipalité ;
6. **Préavis No 8/2017** – Budget 2018
7. Nomination de commissions :
 - . Réaménagement du cimetière
 - . Nouveau règlement du cimetière
 - . Amélioration de l'enveloppe énergétique du Centre communal (étape 13)
 - . Changement de la fontaine à la Rue du Vieux-Village
8. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité sans modification.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2017

Christian Chambardon relève une coquille à la première ligne de la Page 6, la Municipalité annonce au lieu d'annone ; le Secrétaire s'en excuse et fera la modification ad hoc.

Le procès-verbal tel que modifié est accepté avec 3 abstentions.

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président a peu d'annonces à faire. Il donne **les dates des séances du Conseil** communal pour 2018, soit le mardi 20 mars, jeudi 21 juin, jeudi 20 septembre et jeudi 13 décembre, sous réserve de modification due au calendrier.

Les élections complémentaires pour le Conseil communal, soit un conseiller et les 7 suppléants auront lieu, si nous dépassons le nombre de candidats, lors des votations du 4 mars 2018. La procédure sera mise en place en janvier 2018.

Nous aurons la visite et l'inspection du **Préfet le mardi 23 janvier 2018**.

Pour l'**agape** organisée après cette séance, il remercie Hélène Baudet pour son organisation et la Municipalité et la Commune qui l'offre à toutes et à tous. L'assemblée remercie par applaudissement

5. Communication(s) de la Municipalité ;

Le Syndic **Jacques Mugnier** se réjouit du manteau neigeux qui nous rappelle que l'année touche à sa fin. En préambule, il tient à remercier, pour le travail accompli durant toute l'année, les conseillers, le Président et le secrétaire, ainsi que ses collègues de la Municipalité pour la collégialité, leur objectivité et malgré le fait qu'on ne soit pas toujours d'accord, placent le respect mutuel tout en haut ; il rappelle l'aide apportée par ses collaborateurs directs qui mettent tout en œuvre pour la collectivité, avec une pensée particulière pour Madame Anna Blanchoud qui a perdu sa maman.

L'année 2017 a été marquée par plusieurs éléments, mais essentiellement par les prémisses liées aux difficultés engendrées par l'aménagement de notre territoire, le travail sur le redimensionnement des zones à bâtir ; il espère pouvoir nous apporter dans le courant de 2018 des éléments plus concrets, sachant que nous devons vous soumettre en amont la validation du plan de zone de réserve. Celui-ci sera inscrit à l'ordre du jour de notre prochain conseil. Les méandres de la planification financière et celles liées à la facture sociale ne sont pas des moindres et nous donneront aussi du fil à retordre, pour les années à venir. Tous ces enjeux nous interpellent, notamment sur les réelles compétences qui restent à l'échelle de l'autonomie communale. Il souhaite néanmoins rester positif pour réaliser le bien-être pour chacun et faire face avec responsabilité aux missions qui nous incombent.

Plus concrètement, une délégation de la Municipalité a rencontré les commissions pour apporter une réponse à la motion déposée par M. Uldry pour la création d'un espace multisports. Le dossier avance mais l'aspect foncier du terrain destiné à cet espace prend du temps et il espère pouvoir apporter une réponse prochainement. La sécurité au village préoccupe également la Municipalité, l'échenillage des haies, les aménagements routiers, contrôle de vitesse, sécurisation des accès à l'école ; le tout démontre que vivre sans risque n'existe pas, mais qu'il faut toujours y être attentif. IL a fallu intervenir pour la sécurisation des travaux de réfection de l'Edgaronette, en bordure de route, a démontré tout ce qu'il fallait mettre en place pour les riverains et les utilisateurs de la voie publique. La commission de sécurité a notamment relancé la Municipalité pour plancher à nouveau sur une voie d'accès pour la mobilité douce pour relier Duillier à Nyon le long de la route cantonale ; les contacts sont pris et révèlent le problème de réaffectation des terres agricoles, avec l'implication du Service des routes et les propriétaires fonciers, mais une convention est en cours ; le tout est complexe sans parler du coût éventuel d'un tel projet.

Il informe que notre pasteur Jean-Marie Christen a été confirmé dans son mandat lors d'une récente célébration, soit le culte d'intronisation dans la paroisse de Duillier-Trélex-Givrins-Genolier et il lui souhaite plein succès dans cette mission. Il donne à l'assemblée les meilleurs vœux de la Municipalité pour l'année à venir.

Madame **Claudine Vanat Gachet** s'exprime sur l'**UAPE** ; comme expliqué lors d'un précédent conseil, notre UAPE a ouvert une antenne pour les élèves de 5-8P à Vich à partir de la rentrée d'août. Après quelques mois de mise en service, la structure de Duillier, tout comme l'antenne de Vich affichent une belle fréquentation et les enfants peuvent ainsi être accueillis dans de meilleures conditions. D'autre part, près de 55 enfants mangent chaque midi au restaurant scolaire de notre foyer communal.

AISE : Concernant la révision des statuts de l'Association, nous avons organisé une séance avec toutes les municipalités ainsi que toutes les commissions consultatives des 10 communes. Cette séance a permis de passer en revue tous les articles et de mettre à plat les changements prévus dans la nouvelle version des statuts de l'AISE. A ce jour, nous avons reçu tous les rapports des 10 communes et après analyses des points relevés, nous réorganiserons une nouvelle séance avec toutes les parties. Il est indispensable que nous trouvions un compromis entre tous, car tous les conseils communaux et généraux doivent accepter à l'unanimité les nouveaux statuts d'une association pour qu'ils puissent être validés par le Département. Affaire à suivre donc.

Cimetière : en 2018, nous souhaitons procéder à un réaménagement du cimetière, en y installant un jardin du souvenir ainsi qu'un colombarium. C'est pourquoi, une commission doit être nommée ce soir. Nous allons également procéder à un toilettage de notre règlement du cimetière.

Aînés : Notre traditionnel repas des aînés se déroulera ce mercredi au Centre communal. Je peux vous garantir que tous nos aînés se portent à merveille, puisque 87 personnes sont inscrites pour cette journée, c'est un record. Un grand merci d'avance à toutes les personnes qui vont contribuer à la réussite de cette traditionnelle rencontre.

Christophe Challande communique sur le carrefour Rigolette – Trois Fontaines – Vieux-Village, communément appelé **carrefour de l'Épicerie**. Lors du précédent conseil, nous vous avons annoncé vouloir vous présenter ce soir, un préavis concernant la réfection de ce carrefour.

Malheureusement, notre mandataire en charge de ce dossier a pris du retard et nous n'avons pas pu, de ce fait, le faire pour ce conseil. Nous visons donc le 1^{er} de l'année prochaine pour le faire.

Cheminement piétonnier sécurisé le long du mur de l'école : Sachez que les études sont en cours concernant ce projet et que des relevés ont été effectués. Nous espérons, là aussi, pouvoir vous revenir d'ici au printemps prochain avec des informations plus concrètes, notamment des exigences du canton pour la réalisation.

Travaux de l'Edgaronette : Les travaux de rénovation de la toiture et du logement vacant vont bon train. Les échafaudages devraient être enlevés pour les fêtes. Suite aux suggestions d'une commission, nous avons pris l'option qui consistait de supprimer le conduit de fumée et de ne pas remettre de poêle à bois. Dès lors, nous en avons profité pour ajouter une fenêtre de toit qui amènera un peu plus de lumière naturelle dans la partie séjour qui en manquait. Le déroulement de ces travaux suit son cours comme prévu et nous prévoyons la remise sur le marché de la location de ce logement pour le 1^{er} avril. A ce sujet, un avis va être publié à nos citoyens leur offrant la possibilité de déposer leur candidature en primeur avant qu'il ne soit offert librement sur le marché.

Centre communal : Vous l'aurez certainement remarqué, la place du Tilleul a été restaurée ainsi que les bouts de chemin qui l'accompagne ; il reste encore à installer quelques bornes lumineuses et nous aurons un bel arrangement qui, espérons-le, tiendra dans le temps. Tout a été fait dans les règles de l'art pour que les racines de ce bel arbre restent sous la dalle en béton. Il faut dire qu'à l'époque, il avait été remblayé avec du sable.

Déchetterie intercommunale : Lors des derniers contrôles opérés par l'agent mandaté, 15 citoyens de Prangins et 6 de Duillier ont été renvoyés car ils n'avaient pas leur carte d'accès. Dans l'ensemble, les contrôles se passent bien et sont acceptés par les utilisateurs de la déchetterie. Au niveau des nouveautés à venir, sachez que l'année prochaine il sera mis à l'essai des macarons d'entrée autocollants, qui seront à poser sur le pare-brise de vos véhicules. Peut-être qu'avec ce système, les usagers n'auront pas la possibilité de l'oublier et ainsi, de ne pas s'en voir refuser l'accès. Faisons donc l'essai pour 2018. Toujours au niveau des déchets, relevons tout de même le zéro faute de nos citoyens qui sont preuves d'un grand civisme dans la gestion de leurs sacs

blancs. Lors du contrôle opéré par la Sadec de la levée de nos sacs poubelles aux portes à portes, il n'y a eu aucun sac non conforme qui a été trouvé. Un grand bravo à eux, à vous, à nous.

Le Président le remercie et pose juste la question quant à la **vignette d'accès**, vu que les ménages ont souvent plusieurs véhicules différents. Christophe Challande explique qu'ils ont débattu de la question et il a été décidé qu'il y aura une vignette transmise par personne mentionnée sur la facture, ce qui devrait résoudre le problème. Et si quelqu'un change de véhicule, il n'aura qu'à en demander une nouvelle qui lui sera remise sans autre au greffe.

Claude Bosson communique sur la **réfection des sources de Duillier** : Comme annoncé lors du dernier conseil, nous avons l'obligation d'effectuer des sondages archéologiques avant la réfection des sources. Pour la petite histoire, cette zone est reconnue pour abriter un grand nombre de fragments de tuiles romaines ainsi que des déchets de fonderie, soit des scories de verreries. En 1961, l'exploitation de la gravière de Coinsins a permis la fouille d'un établissement d'époque romaine comportant un four de verriers. Ces sondages, au nombre de 6 et d'une dizaine de mètres chacun, se sont réalisés le 12 octobre en présence d'un institut reconnu. Ceux-ci sont concluants pour notre projet, ils n'ont pas révélé la présence de vestige archéologique. Suite à cela, la mise à l'enquête pour la réfection des sources a été déposée à la commune de Genolier, elle doit se terminer dans quelques jours. Si les conditions météo le permettent, nous prévoyons de commencer les travaux sur février-mars afin de bénéficier du très faible niveau d'eau.

Renaturation Calèves : Le projet de renaturation de Calèves suit son cours. La phase d'étude touche à sa fin et c'est sur la commune de Nyon que le changement visuel sera le plus important avec la remise en ciel ouvert du dernier tronçon se jetant dans l'Asse. Nous devrions vous présenter en détail le projet dans un prochain préavis.

Wi-Fi : ce soir on teste un nouvel accès Wi-Fi, on peut se connecter au Conseil sur SEIC et recevoir un code d'accès sur notre portable. L'idée est que, par la suite, on puisse se connecter lors de chaque conseil.

Personne n'a de question à poser, le Président remercie la Municipalité pour la clarté de ses annonces et passe au point suivant.

6. Préavis No 8/2017 – Budget 2018

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. José Riquez. La commission tient à souligner trois points sur ce préavis : elle remercie la Municipalité, un pour la qualité de la documentation fournie et la transparence de la Municipalité, deux le budget élaboré de façon conservatrice en 2017 a été bien respecté, ce qui a évité de demander des crédits complémentaires ; il n'y a pas de différences significatives par rapport aux comptes 2016 et au budget 2017, qui ne soient pas clairement expliquées. Trois, dans les détails, pour des raisons de cohérence comptable, le crédit de Fr. 68'000.- voté dans le préavis 02/2017 pour la préparation à la révision du PGA-RPGA, obtenu séparément, a été incorporé dans le compte administration, honoraire et prestations générales. La commission en recommande donc l'acceptation.

Le Président demande à la Municipalité si elle a un complément d'information à donner, ce qui n'est pas le cas. Il passe la parole aux conseillers.

M. Marco Coletta exprime l'inquiétude, encore une fois, pour le coût des intérêts. Le solde entre intérêts débiteurs et créditeurs est d'environ CHF 100'000.- à payer chaque année. C'est de l'argent « jeté par la fenêtre » pour le luxe de garder beaucoup de liquidité, dont nous n'avons pas besoin, sur nos comptes à la banque et à la poste. En 5 ans, nous avons ainsi gaspillé environ un demi-million de francs. Dans la législature passée, la Municipalité nous avait demandé d'emprunter beaucoup d'argent avec la seule justification que les taux d'intérêt étaient bas et qu'il fallait en profiter. Pari risqué, que nous avons perdu. Selon moi, c'est de la mauvaise gestion. Je demande donc à la Municipalité des précisions sur le montant de la pénalité en cas de remboursement anticipé de la dette, de ces 5 millions et demande aussi à la Commission de gestion et finance de vérifier ce calcul et d'exercer enfin son devoir de vigilance.

M. Michel PEYTREGNET répond que c'est difficile de répondre, car ce n'est pas vrai que l'argent emprunté n'a pas été utilisé, notamment pour l'achat de la parcelle 26. A l'heure actuelle, les emprunts se calculent toujours à long terme, tandis que M. Coletta s'exprime avec une vue à très court terme. Il reconnaît que l'on est toujours plus intelligent, on aurait pu attendre plus longtemps pour faire cet emprunt, mais personne n'a pu prédire que les intérêts ont pu rester aussi bas qu'ils le sont depuis 5 ans. Enfin, la Municipalité a posé la question au Conseil et c'est ce dernier qui a autorisé la Municipalité à faire ces emprunts ; ils sont à terme fixe et vous ne pouvez pas les rembourser sans de fortes pénalités, qui coûtent bien plus cher que de conserver cet argent pour des imprévus. Enfin, chaque année, nous remboursons CHF 150'000.- sur la totalité de nos emprunts.

M. Aurélien Uldry questionne la Municipalité sur le crédit de CHF 380'000.- voté pour la rénovation de l'Edgaronette et il ne comprend pas pourquoi l'amortissement de ce crédit ne figure pas dans le budget 2018. M. Peytregnet lui répond qu'effectivement, cet amortissement n'est pas mentionné, car il ne débute qu'un an après que toutes les dépenses liées au crédit soient faites. C'est aussi une réglementation cantonale qui impose de ne pas débiter l'amortissement avant que le crédit ne soit entièrement utilisé.

M. Marco Coletta relève que la Municipalité budgète une dépense de CHF 10'000.- pour l'automatisation de la sonnerie des cloches de l'église. Or à sa connaissance, la sonnerie est déjà automatisée, avec un boîtier de la société « MUFF », la partie mécanique est en ordre, elle a été révisée sauf erreur par la société Bussard. Pour lui il ne reste que la remontée des contrepoids qui est à faire manuellement et c'est une toute petite chose.

Le Syndic lui répond que ce n'est pas une toute petite chose, car la mécanique de cette horlogerie est une œuvre d'art, qui ne peut être révisée que par des spécialistes, notamment l'entreprise Muff ; dans les devis rentrés, il lui semble que c'est environ CHF 10'000.- pour faire l'automatisation de la remontée des contrepoids, avec le problème des butoirs, bref c'est une affaire complexe.

M. Coletta explique aux conseillers qu'il s'est rendu sur place, il s'est renseigné auprès de l'ancien employé communal, M. Edgar Blochlinger, ainsi que M. François Volet, voisin qui s'occupe également de cette horloge. En fait, il suffit de trouver des volontaires et lui en serait un, pour effectuer manuellement le remontage des contrepoids à la manivelle ; ainsi la Municipalité n'aurait pas à supporter cet investissement et la tradition pourrait se perpétuer avec quelques personnes.

M. Eric Blein demande si en fait, il ne s'agit pas de remplacer ce que faisait Edgar, savoir pour les cultes et les ensevelissements, lorsqu'il faisait sonner les cloches, il lui semble que c'est cette automatisation qui a été effectuée récemment.

Le Syndic relève que ces travaux prévus sont une suite logique des aménagements effectués pour maintenir cette mécanique à un très bon niveau ; la manne humaine n'est pas toujours disponible le week-end notamment, récemment une dame a remplacé son époux malade pour sonner les cloches, parfois c'est le pasteur qui n'est pas content de la manière dont elles ont été actionnées, il s'agit donc pour la Municipalité de tout mettre en œuvre pour pérenniser cette horloge.

M. Coletta relève qu'il n'y a plus de corde pour sonner les cloches, que seule les manivelles subsistent pour remonter les contrepoids.

Le Syndic relève que cette opération dure environ 15 minutes, ce deux fois par semaine et que c'est pour cette raison que l'automatisation est prévue.

Le Président clôt cette discussion et donne la parole aux conseillers pour revenir au préavis municipal.

M. Aurélien Uldry relève que le montant le plus important que nous devons reverser au canton, soit CHF 1'245'000.-, notamment une part supplémentaire de CHF 285'000.- à verser au canton par rapport au budget 2016 ; il souhaite savoir si c'est chaque année qu'il faut s'attendre à de telles mauvaises surprises.

M. Peytregnet relève que le montant qui figure au budget est celui annoncé par le canton, soit basé sur l'ensemble de toutes les communes vaudoises ; il est sûr qu'il peut y avoir des surprises, dans un sens comme dans l'autre, tout est question de l'ensemble des revenus des communes et du

canton, ainsi que de l'évolution de la facture sociale. Après, c'est la péréquation qui est chaque fois recalculée. C'est un réel inconfort pour toutes les communes, notamment de travailler avec des chiffres qui datent de plus de deux ans. Ce jour, il a eu l'occasion de rencontrer Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, avec les Préfets et autres municipaux. Ils ont eu l'occasion de se voir présenter les projections sur la péréquation en 2019. Pour la Commune de Duillier, ce serait 1,85 points d'impôt à payer en plus, mais au vu de la situation financière saine de la commune, il craint que cela soit 3 à 6 points d'impôt en plus à payer, vu que la RIE III a été refusée, le canton commence à anticiper et ce seront les communes avec les finances au top qui devront passer à la caisse.

Vote : le préavis est accordé par 38 voix et 3 abstentions.

Le préavis municipal No 8/2017 est accepté.

Le Conseil communal autorise la Municipalité à entrer en matière quant au budget 2018.

7. Nomination de commissions :

Le Président rappelle les commissions à nommer ; il propose que le réaménagement du cimetière et son nouveau règlement soit le fait d'une seule commission.

- Réaménagement du cimetière et nouveau règlement du cimetière : Se proposent Rebecca Chambaz, Marco Coletta, Eric Blein, Marianne Mugnier et Maja Stussi. Ils ont élu par acclamation.

- Amélioration de l'enveloppe énergétique du Centre communal (étape 3) : Le Municipal Christophe Challande rappelle les précédentes étapes. M. Christian Chambordon estime que c'est à la commission d'urbanisme de s'impliquer. Le Président relève que les commissions ayant statué auparavant ne sont plus concernées.

Les conseillers acceptent de nommer dite commission, soit MM. Willy Jaques, Pascal Berger et Sascha Linder. Ce dernier relève qu'il peut être gêné dans cette commission car il travaille dans un cabinet d'architecte. Le Président propose de nommer un suppléant pour qu'il ne soit pas mis en délicatesse et M. Markus Mathys se propose. Il est élu par acclamation.

- Changement de la fontaine à la Rue du Vieux-Village : le Président rappelle l'emplacement de cette fontaine dont nous avons parlé lors d'un précédent conseil ; elle est fissurée et doit être remplacée. Se proposent et sont élus Yoan Humbert, Jessica Baumann et Cédric Muller.

8. Divers et propositions individuelles

M. Marco Fossati relève que des citoyens de Duillier se sont plaints que des vélos, voire des vélos électriques empruntent **le petit chemin vers le centre communal**, qui roulent à grande vitesse, ce qui est peu compatible avec la présence de piétons.

Le Syndic répond que la Municipalité n'a pas eu de plaintes à ce sujet, mais qu'elle va y être attentive et prendra les mesures qui s'imposent.

Maja Stussi rappelle que ce samedi a lieu de **Marché de Noël** ; elle remercie les conseillers de venir soutenir l'association du Village Fleuri qui l'organise.

Christian Chambordon interpelle la Municipalité sur des **travaux sur le terrain de football**.

Christophe Challande relève qu'une réfection de la surface herbeuse qui a été remise à niveau vers les buts, avec des travaux d'entretien et un réensemencement, hélas gêné par le mauvais temps ; ce sera refait au printemps si nécessaire. Il n'y a plus qu'à relancer le FC Duillier !

Sébastien Maillard interpelle le Municipal quant à l'entreprise paysagiste qui y a œuvré. Christophe Challande répond qu'il n'a pas demandé de refaire ce terrain aux normes UEFA, mais de faire le nécessaire avec un budget limité, ce par une entreprise renommée. Une réfection totale avec une remise à niveau serait bien trop coûteuse pour l'emploi d'une telle surface.

M. Daniel Grenno demande quel est le coût des **contrôles effectués à la déchetterie** ; il y a croisé l'agent chargé de le faire ; il demande si ce sont vraiment des resquilleurs qui ont été renvoyés ? Christophe Challande répond que six contrôles de 4 heures ont été planifiés, toujours payés à l'heure. Le but était surtout de fermer la porte aux entreprises, car il y a eu de l'abus. Le coût de ces contrôles est compris dans le budget de la déchetterie. La plupart des personnes sont revenues avec leur carte de contrôle.

Daniel Grenno revient sur le **sens circulaire dans la déchetterie**, avec une circulation désordonnée, des usagers qui vont dans toutes les directions. Christophe Challande relève que c'est aussi un problème de civilité et qu'ils n'envisagent pas la présence tous les samedis d'un agent ; les deux personnes présentes ne peuvent pas tout gérer, elles tentent de coordonner le trafic lors des fortes affluences, mais ne peuvent tout régenter.

Daniel Grenno demande s'il ne serait pas possible de faire un règlement, il a vu un collaborateur se faire littéralement incendier par un usager à qui il faisait une remarque. Christophe Challande relève que quelques personnes ainsi que des plaques d'immatriculation ont été signalées aux municipalités et qu'un courrier a été adressé à ces personnes pour leur rappeler les règles de bons usages et de civilités.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt le point 8.

Il remercie les conseillers pour leur bonne tenue, nous avons des personnes engagées, qui travaillent bien en commission, ainsi que pour la bonne participation aux séances, ce qui n'est pas le cas dans tous les villages. Il remercie le bureau et le secrétaire pour son excellent travail, pour la bonne ambiance qui règne lors de l'engagement du bureau aux votations, pour les remarques faites au Président, toujours constructives. Il remercie la Municipalité pour la qualité des discussions, le greffe municipal et le plaisir de s'y rendre avec un bon accueil réservé.

Il remercie le personnel communal pour la préparation de la salle. Il souhaite aux conseillers de passer de bonnes fêtes de fin d'année, dans ce monde ou tout va toujours plus vite, et leur souhaite un harcèlement uniquement avec du chocolat !

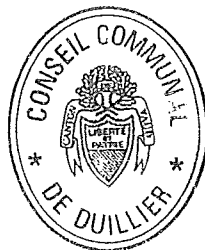
Le secrétaire prend une fois la parole, pour adresser au Président ses remerciements pour son entregent et sa bonhomie qui font avancer les débats sereinement.

La séance est levée à 21h02.

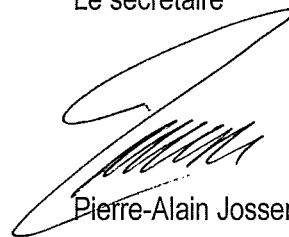
Le Président



Olivier Chambaz



Le secrétaire



Pierre-Alain Jossieron